

Agen, le 26 février 2018

DOSSIER DE PRESSE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDÉTAIRES

Le Conseil départemental a fait sa part du chemin et a les moyens d'assumer ses compétences. Au gouvernement de démontrer désormais qu'il n'est pas sourd aux doléances des territoires ruraux

DU COMBAT LOT-ET-GARONNAIS A LA DEFENSE DES DEPARTEMENTS RURAUX

Le combat du Lot-et-Garonne s'est révélé utile et salutaire. **La question des Départements ruraux est désormais un enjeu national.**

Le Lot-et-Garonne figurait parmi les premiers Départements à « porter le fer dans la plaie ». A raison ! Car aujourd'hui, plus de 25 Départements l'ont rejoints et la très grande majorité soutient ce combat, celui de la lutte contre la spirale infernale de l'appauvrissement des territoires ruraux.

La fracture territoriale dans notre pays s'illustre très facilement : **les dix départements parmi les plus riches de notre pays ont des taux de foncier bâti qui varient entre 5 et 13%, alors que les dix départements parmi les plus pauvres ont des taux de foncier bâti entre 25 et 33%.**

Le groupe de travail animé par Pierre Camani à l'ADF est en train de finaliser des propositions de péréquation (à la fois horizontale et verticale) concrètes qui se résument en « **un plan Marshall pour les Départements ruraux** ».

Localement, c'est aussi le sens de la « **Motion de solidarité avec le conseil départemental pour la survie de la ruralité** », relayée par l'Amicale des Maires et l'Association des Maires Ruraux. A ce jour, plus de 2/3 des communes et EPCI du département l'ont signée !

A l'heure du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif qui se profile, le flou persiste dans la relation Départements/Etat. L'apport de réponses concrètes constitue une condition *sine qua non*.

LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2018 EN LOT-ET-GARONNE

⇒ Un équilibre budgétaire retrouvé

Les indicateurs sont de nouveau au vert pour le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, **au prix d'importants efforts supplémentaires l'an passé** : recentrage sur nos compétences propres, mise à contribution du tissu associatif (culturel et sportif), accentuation du plan de

réduction des dépenses de fonctionnement (ressources humaines, parc automobile, nouvelle baisse de crédits cabinet/communication), hausse de fiscalité (après 8 ans de stabilité)...

Aujourd'hui, nous fonctionnons mieux et moins cher que les autres Départements analogues et les charges liées à la masse salariale sont inférieures de 20% à celles des Départements comparables. En 2018, l'objectif de réduction de 5% du nombre d'agents sera atteint, tout en préservant la même qualité de service.

⇒ **Un paramètre intégré pour 2018 : le refus d'augmenter la fiscalité départementale**

L'augmentation exceptionnelle de la fiscalité en 2017 a été imposée au Département par la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Le Président Camani a dit sa **révolte** et son **indignation** devant cette double peine, cette injustice profonde qui consiste à faire payer aux Lot-et-Garonnais l'insuffisante compensation par l'Etat des allocations de solidarité nationales que le Département paye pour son compte.

Pour les mêmes raisons, **la majorité départementale refuse que la collectivité ait recours à une augmentation de l'impôt départemental cette année et ce jusqu'à la fin du mandat.**

⇒ **Du « contrat de confiance » au « pacte financier » : les Départements appelés à contribuer encore davantage au redressement des comptes de la Nation**

Le Président de la République dans ses premières annonces avait annoncé un « contrat de confiance », indiquant qu'il appelait les collectivités à se conformer à certains objectifs budgétaires en échange de quoi l'Etat réglerait définitivement les non-compensations des prestations de portée nationale et viendrait en soutien sur des projets visant à réparer les fractures territoriales et à améliorer le quotidien de nos concitoyens.

La première partie de l'énoncé a été confirmée par le Premier Ministre et les Ministres concernés au fil de réunions et autres Conférences Nationales des Territoires, quoique précisée d'ailleurs puisque **les marges dégagées doivent exclusivement servir au désendettement** (retirant ainsi de fait un peu plus de capacité d'investissement sur les territoires)... mais la seconde partie, **la contrepartie initialement énoncée par le chef de l'Etat, a « évolué » au fil du temps, la récompense / le soutien, se transformant en non-sanction (pas de suppressions de dotations).**

L'esprit de la démarche a de quoi interroger tant il fait davantage appel à la contrainte qu'à la confiance.

Cette contractualisation forcée ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la politique de l'Etat à l'égard des collectivités. Soyons clairs, **si l'Etat se contente d'imposer au Département des contraintes** qui se transforment en carcans sans donner suite à leurs principales doléances (l'élaboration d'un « plan Marshall » et le financement des AIS), **alors il y a fort à craindre que l'affaire ne soit qu'un marché de dupes.**

⇒ Le Lot-et-Garonne remplit déjà sa part du contrat en répondant aux objectifs fixés par l'Etat

Le Département de Lot-et-Garonne remplira sa part du contrat.

Les objectifs fixés par le gouvernement en matière de maîtrise budgétaire seront parfaitement assurés : limitation de la croissance des dépenses de fonctionnement à +0,4% (objectif du gouvernement +1,2%).

Mieux, **hors dépenses sociales** (que le Département ne maîtrise pas pour une grande part), **les charges de fonctionnement diminuent de 0,6%**.

Enfin, **pas d'endettement supplémentaire**, avec une capacité de désendettement ramenée à 7,1 ans pour le CA 2017 et 8,1 ans pour le BP2018 : **le réalisé 2018 permettra au Département de ramener ce ratio au-dessous des 7 ans !**

AVEC DES FINANCES REMISES D'APLOMB, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL A FAIT SA PART DU CHEMIN ET A LES MOYENS DE POURSUIVRE SES POLITIQUES ET D'ASSUMER SES COMPETENCES. AU GOUVERNEMENT DE DEMONTRER DESORMAIS QU'IL N'EST PAS SOURD AUX DOLEANCES DES TERRITOIRES

L'Etat impose dans les termes du « contrat » aux 320 « grandes » collectivités en France (en Lot-et-Garonne : le Conseil départemental et l'Agglomération Agenaise) que les économies réalisées servent exclusivement au désendettement de ces dernières (en fait : à contribuer au désendettement de la Nation). Ce qui obère clairement leurs capacités d'investissement.

Si le Département devait essayer une fin de non-recevoir de la part de l'Etat sur les contreparties demandées (Plan Marshall pour la ruralité, AIS...), il verrait ses capacités financières définitivement obérées et ne serait plus en mesure d'accompagner des investissements structurants.

Cela signifie que les grands projets d'aménagements relevant de la responsabilité de l'Etat, tels que les travaux de la **RN21** ou la construction des nouvelles gendarmeries de Laplume, Tonneins et Fumel, ne pourraient pas bénéficier du soutien du Département.

Dans le même ordre d'idées, en raison du cadre financier imposé par l'Etat, le financement de projets identifiés comme prioritaires par les acteurs locaux ne pourrait pas, sans contreparties, être envisagé dans les délais initialement prévus **[VOIR DISCOURS DE P. CAMANI pp. 9-10-11]**.

Pour ce qui concerne le Département, sa capacité d'investissement s'élève, après tous les efforts consentis, à 45 millions d'euros par an. Ce montant couvre exactement ses besoins pour assurer ses compétences propres en matière d'entretien courant des routes, des collèges et ses investissements en faveur du numérique, qui est aujourd'hui la priorité numéro 1 des habitants.

Demain, nous ne pourrons aller au-delà si l'Etat ne prend pas, enfin, la mesure de nos difficultés et l'importance du rôle du Conseil départemental en milieu rural.

Pour ce faire, trois conditions devront être réunies :

1. les contraintes imposées aux collectivités, dans le cadre d'une contractualisation forcée visant à maîtriser leurs dépenses, devront être réalistes et justes
2. la mise en œuvre d'un plan Marshall pour la ruralité, en faveur duquel je plaide à l'Assemblée des Départements de France, doit marquer le lancement d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire
3. la problématique du financement des allocations de solidarité nationale doit être résolue de manière définitive.

**« RESOLUMENT OPTIMISTE, JE GARDE LA CONVICTION QUE NOTRE JUSTE COMBAT PERMETTRA DE RASSEMBLER LES INGREDIENTS D'UN VERITABLE REBOND, POUR DEPLOYER NOTRE ACTION EN FAVEUR DES LOT-ET-GARONNAIS »,
Pierre Camani**

Avec un budget de 430 millions d'euros, le Département possède en tout état de cause une force de frappe essentielle pour la vitalité des territoires, grâce à ses investissements propres et ses aides attribuées à des tiers, qu'il s'agisse de collectivités ou de porteurs de projets privés.

Sans rien enlever aux préalables posés ci-dessus, **la feuille de route de la majorité départementale pour 2018-2021 est claire. Elle se traduit par l'ambition d'un Département qui :**

- **réinvente les solidarités humaines et territoriales**
- **se saisit des grands enjeux d'avenir pour renforcer l'attractivité de notre Département, au cœur du Sud-Ouest**
- **cultive ses ressources intrinsèques**

Quelques exemples illustrant cette feuille de route et figurant parmi les orientations budgétaires 2018 :

Une part non négligeable de notre population cumule des handicaps sociaux justifiant le classement du Lot-et-Garonne parmi les départements pauvres. **La lutte contre la précarité, la mobilisation contre la pauvreté nécessitent que nous sortions de nos dispositifs classiques et que nous explorions des pistes nouvelles, souvent expérimentales.**

Ce sera le cas avec **« JOB 47 »**. Cette plate-forme numérique, dédiée au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, facilitera la mise en relation de ce public, parmi les plus éloignés de l'emploi, avec les employeurs, quel que soit leur statut et leur secteur d'activité.

Cet outil, qui fonctionne déjà dans d'autres départements, y donne des premiers résultats encourageants.

Autre outil en faveur de l'apprentissage et de l'artisanat, sur le même principe de mise en relation grâce au numérique : le site web **Territoires47.com**, que Pierre Camani a mis en ligne dernièrement avec le président de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Responsable des solidarités humaines, le Département l'est également en matière de solidarités territoriales. C'est ce que fait notre collectivité dans les collèges avec, notamment, l'opération « **Du 47 dans nos assiettes** ». Cette initiative qui connaît un succès croissant est emblématique de la volonté à la fois d'accompagner les jeunes jusques et y compris sur le plan de l'alimentation et de soutenir les producteurs locaux. **Grâce à cette très forte impulsion donnée par notre collectivité, le Lot-et-Garonne est en train de devenir un pilote national dans ce domaine des circuits courts !**

Il convient de souligner que dans de nombreux domaines : outils innovants d'aide au retour à l'emploi, soutien à l'apprentissage, circuits courts/produits locaux, Maisons de santé... le Département de Lot-et-Garonne a déjà atteint les objectifs que le Gouvernement s'est fixé avec 2 ans d'avance en moyenne !

Autre domaine dans lequel le Département répond déjà aux objectifs gouvernementaux : **le numérique**. Par le lancement du déploiement de la fibre optique (premières armoires posées pour se raccorder au réseau national), il lève l'épée de Damoclès de la fracture numérique, obstacle majeur à l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises.

Avec **le Campus numérique** qui s'impose comme le pôle d'excellence de la transition numérique au cœur du sud-ouest, notre Département se donne toutes les chances pour renforcer son attractivité et se forger une place de choix entre les métropoles bordelaise et toulousaine.

Contacts presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 06 73 69 23 54 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 06 43 72 60 52 / veronique.delery@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département